

L'an deux mille vingt- six, le 3 avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Max GAUCHIER.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRÉSENTS (9 ET 10 A 20H10) : Mr GAUCHIER Max Maire, Mme CATON Marie-Françoise Adjointe, Mr GUIZOUT Fabrice Adjoint, Mr REDON Charles, Mr CHARRAS René, Mme FRACHISSE Ginette, Mr PLANTIER Yvan, Mme CHARRÉ Isabelle, Mr METTON Jérémy et Mme CATALON Émilie (en retard arrivée à 20h10)

REPRÉSENTÉ (0) :

ABSENTE (1) : Mme BLACHE Jessica

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Mme CATON Marie-Françoise

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FRACHISSE Ginette

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est atteint. Il déclare alors la séance ouverte et annonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Madame FRACHISSE Ginette à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Mme FRACHISSE Ginette est secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le (CFU) Compte Financier Unique sera soumis au vote en son absence.

À cet effet, il convient de désigner un président de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour assurer cette fonction. En l'absence de candidature spontanée, il propose Madame CATON Marie-Françoise.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Madame CATON Marie-Françoise est donc désignée Présidente de séance.

Madame CATALON Émilie arrive, il est 20h10

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET EAU

N° délibération : 2026-014

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement.

Il convient donc que notre assemblée élise un président de séance pour la partie relative à l'examen et au vote du CFU.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame CATON Marie-Françoise présidente de séance et Monsieur le Maire quitte la séance.

10 PRESENTS et 9 VOTANTS

Madame la Présidente de séance soumet au vote le CFU EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	148 300,00
		Réalisé :	25 227,15
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	148 300,00
		Réalisé :	147 301,39
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	91 940,00
		Réalisé :	55 837,60
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	91 940,00
		Réalisé :	84 368,17
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	122 074,24
Fonctionnement :	28 530,57
Résultat global :	150 604,81

Le Compte Financier Unique est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à rejoindre la séance.

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL :

N° délibération : 2025-015

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal vote le CFU du budget PRINCIPAL de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 235 735,00
	Réalisé :	967 747,82
	Reste à réaliser :	52 456,81

Recettes :	Prévu :	1 235 735,00
	Réalisé :	576 798,69
	Reste à réaliser :	31 174,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	761 950,00
	Réalisé :	211 446,94
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	761 950,00
	Réalisé :	773 104,73
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-390 949,13
Fonctionnement :	561 657,79
Résultat global :	170 708,66

Le Compte Financier Unique est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à rejoindre la séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

N° délibération : 2026-016

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le CFU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT de SAINT-PRIX de l'exercice 2025; le 3 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	19 140,33
- un excédent reporté de :	47 670,90
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	28 530,57
- un excédent d'investissement de :	122 074,24
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	122 074,24

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	28 530,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	28 530,57
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	122 074,24

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL :

N° délibération : 2026-017

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le
CFU BUDGET PRINCIPAL de SAINT-PRIX de l'exercice 2025, le 3 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	114 347,16
- un excédent reporté de :	447 310,63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	561 657,79
- un déficit d'investissement de :	390 949,13
- un déficit des restes à réaliser de :	21 282,81
Soit un besoin de financement de :	412 231,94

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	561 657,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	412 231,94
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	149 425,85
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	390 949,13

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :

N° délibération : 2026-018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 :

- Taxe foncière bâtie : 33,29 %
- Taxe foncière non bâtie : 84,22 %
- Taxe d'habitation : 7,25 %

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 EAU ET ASSAINISSEMENT :

N° délibération : 2026-019

Le Conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 167 003,54

Recettes : 167 003,54

Fonctionnement

Dépenses : 80 341,72

Recettes : 80 341,72

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 167 003,54 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 167 003,54 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 80 341,72 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 80 341,72 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif 2026 budget eau et assainissement est voté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL :

N° délibération : 2026-020

Le Conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 819 500,85

Recettes : 840 783,66

Fonctionnement

Dépenses : 482 000,00

Recettes : 482 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 871 957,66 (dont 52 456,81 de RAR)

Recettes : 871 957,66 (dont 31 174,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 482 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 482 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Le budget primitif 2026 budget principal est voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- À la suite de la réception du document transmis par le Service de Fiscalité Directe Locale (SFDL) de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche, indiquant un nombre de 33 logements vacants sur la commune, il est évoqué la possibilité de revoir la fiscalité locale afin de limiter la vacance des logements et de garantir une meilleure équité entre les contribuables.
- Par ailleurs, il est proposé de relancer l'entreprise Faurie afin d'intervenir sur le réseau d'eau pour localiser une fuite entre le secteur de la gare et Chirol, suite aux tests réalisés par le SATEP et évalués par Mme Natacha Sidobre.

L'ordre du jour étant épuisé.
La séance est levée à 22H00

La secrétaire de séance :
Mme FRACHISSE Ginette
Signé le 30/04/2026



Le Maire :
GAUCHIER Max
Signé le 30/04/2026

